

OBJET : EXPERIMENTATION D'UN SYSTEME D'EFFAROUCHEUR OPTIQUE SUR LE DOUBLET NORD DE PARIS-CHARLES DE GAULLE (LFPG).

1 INTRODUCTION

Dans le cadre d'une expérimentation menée conjointement par le groupe ADP, le Service Technique de l'Aviation Civile et la société propriétaire du matériel, un système d'effaroucheur aviaire optique sera installé dans l'environnement des pistes 09L et 09R du doublet nord de Paris Charles De Gaulle. Cette expérimentation se tiendra du 13 juillet au 15 novembre 2017.

L'utilisation du système vise à lutter contre le risque aviaire en effarouchant les oiseaux. Il interviendra de manière complémentaire aux techniques de lutte animalière existantes et mises en œuvre par l'agent du Service de Prévention du Péril Animalier.

Le système installé se compose de deux équipements fixes constitué de deux panneaux LED dos à dos de 4m² (2m x 2m) qui projettent des stimuli visuels (Figure 1).

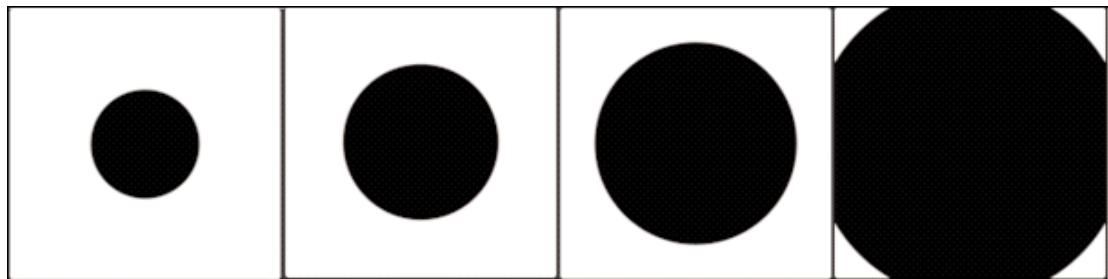


Figure 1. Exemple de stimuli visuels effarouchant le pigeon

Ce système a été précédemment déployé et testé sur le port de Rouen et l'aéroport de Tarbes (LFBT). Cette expérimentation n'a fait l'objet d'aucun signalement des équipages opérant sur les sites concernés.

2 HORAIRES ET PERIMETRE DES EVALUATIONS

Chaque équipement sera installé sur la route de service au nord des ronds-points situés de part et d'autre de la voie K4 (Figure 2). La portée optique du système s'étend sur 400m environ avec un angle d'ouverture du faisceau de 120°.

Durant la phase d'expérimentation, le système ne sera mis en œuvre que durant la journée aéronautique.

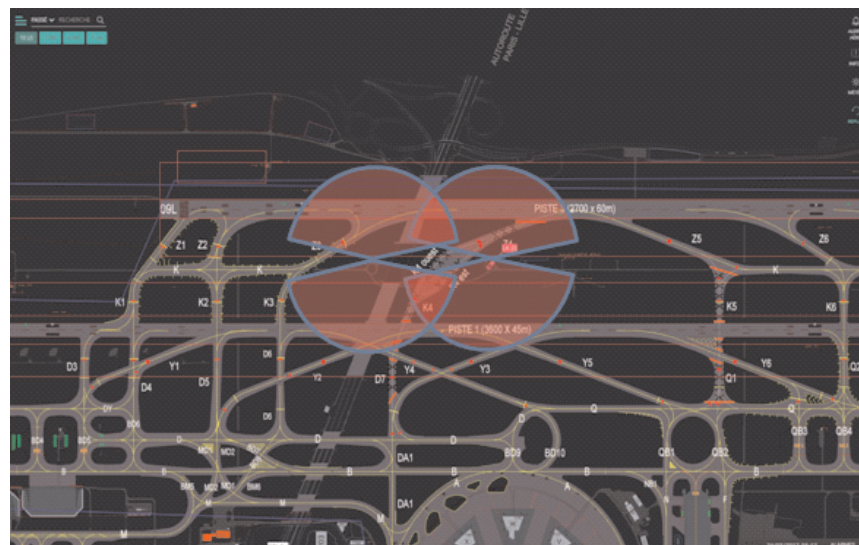


Figure 2. Localisation du système d'effaroucheur optique : 2 équipements

3 IMPACT OPERATIONNEL

Aucun impact n'est envisagé sur le Service de Prévention du Péril Animalier qui assurera la couverture opérationnelle conformément à la réglementation et aux procédures en vigueur.

Le risque d'éblouissement n'est pas retenu du fait de :

- la portée limitée du signal lumineux (+/-400m)
- l'utilisation diurne uniquement
- l'utilisation en bonnes conditions de visibilité
- l'emplacement du système et l'orientation du signal principalement perpendiculaire aux trajectoires avions.

4 AVIS DES PILOTES

En cas de gêne ou d'interrogation sur le système, les pilotes sont invités à contacter l'ATC.

Les pilotes sont également encouragés à fournir leurs commentaires sur le système par email aux adresses suivantes :

✓ airsidesafety.CDG@adp.fr

✓ SNA-RP-CDG-SE-QDSE-Encadrement@aviation-civile.gouv.fr